

la **pêche**

élément d'une politique sociale



Photo Office National du Tourisme de Finlande

par **J. DUMINY**
Architecte - Ingénieur

Autrefois mêlées aux diverses activités de l'existence humaine auxquelles elles étaient liées suivant des rythmes divers, les activités de loisir tendent aujourd'hui à se concentrer en quatre périodes :

- LOISIRS DE FIN DE JOURNÉE de plus en plus condamnés à disparaître ;
- LOISIRS DE FIN DE SEMAINE ou des jours de fête chômés ;
- LOISIRS ANNUELS ou bi-annuels liés aux périodes de congés payés et de tourisme ;
- AGE DE LA RETRAITE, où une nouvelle vie de loisirs se crée.

La pêche n'échappe pas à cette nouvelle répartition ségrégative des rythmes de la vie socio-économique de notre société ; sa pratique obéit, de plus, à des rythmes saisonniers ou périodiques, en relation directe avec les périodes d'ouverture, variables suivant les différents types de pêche.

La pêche, au regard des problèmes posés par l'environnement est caractérisée par :

- une pratique solitaire, source de calme, de détente et d'isolement ;
- un contact vivant avec l'élément naturel bio-végétatif ;
- une découverte intime de l'élément liquide et de sa faune aquatique ;
- « l'écoute du silence » du milieu environnant ;
- une source de rencontres sur le « parcours de pêche » et d'appel à l'exploit, élément de narration aux points de rassemblement collectif occasionnels (café, restaurant, pension, etc.) ou permanents (cellule familiale ou d'amis) ;
- une participation adulte et du troisième âge. Les adolescents sont souvent absents alors que les jeunes qui accompagnent ou qui recherchent un isolement face au monde adulte sont de plus en plus nombreux. Pour les tout jeunes, la pêche est une « escapade » dont l'attrait est rehaussé par la découverte et l'exploit.
- un caractère sportif, qui reste encore très prisé chez les gens adultes.

Nous distinguerons dans les espaces géographiques aptes à devenir des lieux de pêche, deux domaines :

- d'une part, l'espace support de la pratique ;
- d'autre part, le milieu environnant ou cadre d'approche du précédent.

1 — L'ESPACE SUPPORT

Caractérisé par la nature du contenu — plans ou cours d'eau — et par la forme du contenant — berges ou rives — cet espace support peut être classé en différentes catégories :

- rivières à débit rapide, ou fort courant, dont les diverses variétés sont caractérisées par la déclivité des fonds, la sinuosité du cours et la température de l'eau (torrents de montagne, sauts, rivières encaissées, ...);
- rivières à débit lent qui serpentent en milieu herbeux, souvent caractérisées par une flore aquatique abondante et par une température de l'eau relativement élevée ;
- rivières à régime irrégulier (torrents méditerranéens) ;
- fleuves, navigables ou non, auxquels on peut rattacher les canaux qui, traversant successivement milieu urbain et milieu rural, possèdent, tout au long de leur cours, une nature hétérogène ;
- lacs naturels ou artificiels (barrages, réservoirs) ;
- eaux dormantes ou étangs naturels (bassins résurgents, bassins d'accompagnement de cours d'eau, etc.) et étangs artificiels dus à l'exploitation de matériaux naturels pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

En regard de cette classification géo-physique des espaces potentiels de pêche, il faut considérer les critères définissant la NATURE PHYSIQUE de l'élément liquide et les formes définies par le site naturel qui en dessine le lit.

La résolution des problèmes posés par la qualité de ces deux caractéristiques relève d'une politique cohérente de l'aménagement du territoire.

La NATURE DES EAUX est caractérisée par :

- la permanence et l'intensité des débits mettant en cause la régulation naturelle ou artificielle ;
- la qualité bactériologique ou nutritive de l'élément naturel — environnement du poisson — et la pureté de l'eau ;
- la clarté de l'eau ou sa transparence caractérisée par le potentiel de réflexion ou réfraction de la lumière ;

— la présence d'éléments végétaux aquatiques apportant à la fois un élément nutritif et d'ambiance propices à la présence de certaines espèces de poissons.

La NATURE DU CONTENANT est définie par :

— la qualité des berges quant à sa consistance (friable ou rocheuse), à sa pente, à sa stabilité, à sa forme (régulière ou irrégulière) et à sa nature (végétale ou minérale) ;

— la nature des fonds naturels ou artificiels sujets à l'ensablement ou à l'ensablement ;

— la largeur du lit ou d'une manière plus globale les formes géométriques qui l'enserrent et jouent sur la répartition des masses de l'eau.

La pente et le débit sont souvent inducteurs de qualités bactériologiques, de pureté et de clarté. Les éléments végétaux sont plus nombreux et plus variés autour des étangs ou petits lacs naturels ainsi que des rivières sinueuses à débit lent ou étroites.

Il est important, si l'on est soucieux de maintenir ou promouvoir des activités de pêche, de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs,

— dans la création de nouveaux espaces de pêche ;

— dans la rectification ou reprofilage d'espaces supports existants ;

— dans leur entretien (confortement des berges, faucardage, curage, ...).

Néanmoins, ces mesures, même judicieusement appliquées, ne permettent pas en général de résoudre le problème ; il est nécessaire que l'ensemble de ces qualités de l'espace support soit résitué dans le cadre environnant, car sa médiocrité peut entraîner, à terme, la disparition des activités de pêche.



Pêcheur sur la Loire

Cliché TCF Photo SOUBIELLE

2 — LE MILIEU ENVIRONNANT

Suivant la nature des liens qu'il tisse avec l'espace de pêche, on peut distinguer :

— le MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE qui se subdivise lui-même en trois grandes zones : le milieu naturel, le milieu rural et la région urbaine ;

— le MILIEU « ENVIRONNANT DE PROXIMITE » qui est caractérisé soit par son potentiel de structure d'accueil ou sa qualité de « structure active » propice à la pêche, soit par sa référence à l'aspect qualitatif d'un cadre de détente et enfin par ses modes d'accessibilité aux zones

de pêche qui peuvent être des « parcours linéaires ou des localisations ponctuelles diffusées dans le milieu ;

— le « SITE DE PECHE », lui-même, dont la structure est en dépendance étroite avec les modes de pêche, que ceux-ci soient liés à des « postes » fixes sur berge, à des postes fixes flottants ou à des postes mobiles tels que bateaux, pinasses, etc.

L'inscription des espaces de pêche en milieu naturel ne pose aucun problème particulier si ce n'est le problème des accès qui doit tout à la fois rendre facilement accessibles les lieux de pêche et éviter l'invasion et la destruction du site. Dans un tel cas, la structure d'accueil est assez lointaine, à l'exception, peut-être, du cas des parcs régionaux.

Le MILIEU RURAL et la REGION URBAINE, s'ils sont parfois bien distincts, s'interfèrent souvent et posent alors un certain nombre de problèmes qui proviennent essentiellement :

1 — du captage des eaux pour les besoins agricoles, industriels ou urbains ;

2 — du rejet des eaux résiduaires, assainies ou non, des milieux industriels et urbains ;

3 — de la localisation de l'urbanisation en fonction des bassins versants et de la bonne ou mauvaise utilisation des sites dominants et sites dominés, souvent localisés pour ces derniers, en fond de vallée ;

4 — de la concentration urbaine, dont la taille peut être hors d'échelle avec la consommation potentielle des espaces de pêche et de ses effets induits par l'aménagement des structures d'accueil des loisirs de week-end, sur les « espaces bleus » péri-urbains (rives loties de parcs et étangs) ;

5 — de l'utilisation banalisée et libre des rives et berges souvent freinée par l'appropriation individuelle des sols bordurants soit pour des fins d'exploitation agricole, soit pour des lotissements. Il y a là matière à une politique foncière spécifique. Une appropriation publique de l'ensemble des terrains supports de « parcours » ne peut tout résoudre ; ce qui devient nécessaire est une utilisation imaginative de moyens financiers et techniques pour lier les activités de pêche aux autres possibilités d'utilisation de l'espace.

Enfin, le site de pêche lui-même doit posséder une QUALITE D'ESPACE répondant aux nombreuses motivations du pêcheur. L'aménagement de cet espace doit, soit répondre aux seules aspirations du pêcheur, soit tout en y répondant y introduire des qualités complémentaires telles qu'elles ne feront un espace global de loisir et de détente. L'aménagement et l'équipement d'un tel site doit répondre à un certain nombre de critères :

— COMPOSITION permettant une qualité esthétique minimum qui lie le comportement de l'homme au cadre spatial environnant ;

— ADAPTATION exigeant un respect plus attentif à l'aspect primitif du site naturel ou urbain et une interpénétration toujours plus grande ; des fonctions pour répondre d'une manière continue aux différents besoins ;

— LIAISON permettant la recherche de l'équilibre des espaces spécifiques dans l'ensemble de l'espace bâti ou non bâti approprié aux besoins de loisir pour l'homme.

Au travers de la création d'UNITES EXPERIMENTALES DE PECHE, il faudra, de plus en plus, intégrer dans les solutions proposées les valeurs que biologistes, paysagistes, architectes peuvent apporter aux pêcheurs, seuls détenteurs, avec la collectivité concernée, de la qualité des espaces de pêche. Il faut souligner aussi que la pêche n'est pas une occupation mineure de notre espace ; elle doit être prise en compte dans le cadre de la recherche de nouveaux équilibres pour l'homme au sein des programmes d'urbanisation ou d'aménagement touristique et de loisir. A ce dernier titre, il faut particulièrement attirer l'attention de tous sur la prise en compte des aspects techniques et psychiques de la pêche pour éviter sa disparition par une utilisation irrationnelle trop dense des espaces bleus aménagés.

J. D.